

et qu'ils ont expédié des lettres de menaces à toutes ces adresses. Il ne serait peut-être pas hors de propos de demander si ces avocats ont l'intention de débiter le gouvernement du coût de toutes ces lettres envoyées à tort et à travers. Et pour donner un exemple nous mentionnerons plusieurs établissements d'imprimerie à capital modeste et à stock complètement nul, ont reçu de ces lettres. Une imprimerie n'est certainement pas un lieu où l'on fait du commerce. C'est purement et simplement une industrie qui doit être taxée proportionnellement à son capital. La règle adoptée par tous les économistes est; celle-ci; celui qui achète un produit naturel ou manufacturé et le revend, dans le même état, est un commerçant, celui qui achète de la matière première ou un produit en partie manufacturé, qui le transforme par son travail en un autre article, est un manufacturier. Un atelier d'imprimerie, comme une boutique de cordonnier, sont donc des établissements industriels, tandis qu'une librairie et un magasin de chaussures sont des établissements de commerce.

LES COTISATIONS SPECIALES

Un jugement rendu la semaine dernière par M. le juge Jetté a une importance considérable pour les propriétaires fonciers de Montréal qui sont frappés par des cotisations spéciales en paiement des récentes expropriations.

Sur la poursuite de M. Darling propriétaire de terrains cotisés à Hochelaga, l'hon. Juge a déclaré illégal et nul le rôle de cotisation fait par les commissaires pour l'ouverture de la rue Ste-Catherine. Le motif du jugement est, en substance, que la charte de Montréal prescrit aux commissaires, en faisant le rôle de cotisation spéciale, de prendre pour base l'évaluation des terrains à cotiser et de répartir sur ces terrains, d'après l'évaluation, et proportionnellement aux bénéfices qu'ils en retirent, la somme à prélever pour couvrir le coût de l'expropriation; tandis que, dans le cas actuel, les commissaires ont pris pour base la superficie des terrains et ont cotisé à tant par pied de superficie pour tels et tels terrains.

Presque tous les rôles de cotisations faits récemment, comme ceux de la rue Cathédrale, de l'Avenue des Pins, de la rue Pantaléon et, de la rue Notre-Dame Est, sont, croyons-nous entachés de la même illégalité et peuvent être déclarés illégaux et nuls par la Cour à la poursuite de n'importe quel intéressé.

On nous assure que M. Roy, l'avocat de la corporation va porter ce jugement en révision. Mais quelque soit la décision de la Cour de révision, il est clair que le Conseil de Ville ferait beaucoup mieux de s'entendre, avec les intéressés, par exemple en acceptant les suggestions faites, mardi, par l'assemblée des propriétaires, et en ne collectant pas, par des moyens rigoureux, avant

que la Législature n'ait eu le temps de régler ces difficultés à la satisfaction de tout le monde, en donnant à la loi de 1892 un effet retro-actif sur toutes les expropriations non terminées; c'est-à-dire en faisant payer à la ville la moitié du coût total et aux riverains de la rue expropriée, l'autre moitié.

La Crise Financière en Australie.

En même temps que l'exportation de l'or amenait une crise à la bourse de New-York, une autre hérésie financière mettait à mal un grand nombre de banques australiennes. L'Australie, la plus peuplée des colonies anglaises, après l'Inde et le Canada, était plus considérée, plus choyée que notre pays sur le marché financier de Londres. Sa situation, commandant un autre hémisphère, son territoire immense, ses ressources incalculables et, disons-le, son caractère exclusivement anglais (le Canada étant entaché d'une forte teinte française) avaient depuis longtemps attiré là-bas l'immigration, le commerce, l'industrie et les capitaux anglais. Quatre ou cinq colonies différentes, toutes dotées d'un gouvernement responsable, se partagent la partie habitable de ce vaste continent. Depuis quelque temps, on songeait à l'exemple du Canada, à réunir toutes ces colonies en une seule confédération. La diversité des intérêts avait jusqu'ici, empêché la réalisation de ce projet. Qui sait si, l'infortune actuelle, n'amènera pas une entente sur ce sujet? On a vu plus d'une fois des individus divisés dans l'abondance se réconcilier et se confédérer dans l'infortune.

La crise financière en Australie a pour cause première la dépression énorme subie par les propriétés rurales depuis un certain nombre d'années. Le climat de l'Australie, est très favorable à la culture des céréales et déjà les exportations de blé des colonies australiennes comptent pour quelque chose dans la situation du marché des denrées alimentaires. Mais les premiers colons, et leurs successeurs entraînés par la routine, ont préféré en majorité, faire l'élevage des moutons, industrie qui, étant donné l'immense territoire à leur disposition, leur donnait plus de bénéfice avec beaucoup moins de travail que la culture des céréales. Tant que les produits de cet élevage, laines, cuirs, etc., ont eu un haut prix sur le marché européen, l'Australie fut riche, considérée, attirait l'émigration et les capitaux. La baisse constante de ces produits a nécessairement amené une diminution correspondante dans la capacité de production de ces colonies; les mines d'or, dont la richesse paraissait inépuisable ont diminué leur rendement et, en fin de compte, l'Australie s'est trouvée à avoir la balance du commerce contre elle.

Pendant la période de grande prospérité, les capitaux anglais avaient fondé un grand nombre de banques; de fait, le commerce de banque était à peu près exclusivement entre les mains des capitalistes

anglais qui ne laissaient aux capitaux coloniaux que la ressource de grossir leurs dépôts.

Cette situation, favorable tant que la situation était prospère, puisqu'elle donnait aux colonies l'usage de capitaux à bon marché, est devenue dangereuse lorsque le commerce n'a plus permis aux banques de gagner un intérêt suffisant pour les dépôts, et ce danger s'est changé en désastre lorsque la baisse de la valeur des terres, sur lesquelles les banques avaient fait d'énormes placements, est venue saper leur solvabilité.

Il n'y a pas très longtemps un confrère de Toronto faisait ressortir la disproportion des dépôts en capital des banques australiennes, comparés à la relation que ces deux items ont chez nous, et il concluait que nos banques, avec un capital plus élevé, pouvaient sans trop risquer, de charger de dépôts beaucoup plus considérable, que ceux qu'elles ont actuellement. Le *Monetary Times* ne doit pas être disposé à réimprimer ses commentaires sur ce sujet.

La crise venue, les déposants eurent besoin de retirer leurs fonds et comme ces fonds avaient été employés à des placements qu'on ne pouvait plus réaliser, les banques les plus affectées, au nombre de huit au moins, ont dû suspendre leurs paiements.

Les principales banques de l'Australie: sont Bank of New South Wales; dépôts £20,560,004; Bank of Australia, dépôts £14,413,637; Union Bank of Australasia, dépôts, £11,720,484; Commercial Banking Company of Sydney, dépôts, £11,218,715; Australian Joint Stock Bank, dépôts, £10,688,000; Commercial Bank of Australasia, dépôts, £12,556,937; National Bank of Australasia, dépôts, £8,861,202; Bank of New-Zealand, dépôts, £7,363,045; Queensland National Bank dépôts, £8,256,157; English, Scottish and Australian Chartered Bank dépôts, £5,883,536; Bank of Victoria, dépôts £6,318,294; London Chartered Bank of Australia, dépôts £6,769,682; Colonial Bank of Australasia, dépôts £3,524,486; City of Melbourne Bank, dépôts, £4,929,196; Federal Bank of Australia, dépôts, £2,490,250.

Plus de la moitié de ces banques sont actuellement en faillite et les autres périssent, les propriétaires de dépôts s'empressent de retirer leurs fonds. Presque la moitié de ces dépôts appartiennent à d'anciens colons revenus en Angleterre, de sorte que la perte frappe autant les capitaux anglais que les coloniaux. Les gouvernements australiens se disposent à prendre des mesures énergiques pour enrayer la marche du désastre, mais ils arriveront probablement trop tard.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs, sur l'arrivée de la Barque "Peacemaker" avec une consignment de 500 tonnes de Melasse Barbades de premier choix consignées à Mess. Laporte, Martin & Cie, c'est la première cargaison de la saison.

Informez-vous

La statistique fournie chaque année par les agences commerciales établit, ce que tout esprit observateur avait pu constater, d'abord, qu'un grand nombre de ceux qui se mettent dans le commerce y perdent leurs capitaux et souvent les capitaux de leurs créanciers. On peut dire que sur cent personnes entrant dans la carrière commerciale, une dizaine feront fortune, une vingtaine d'autres y gagneront modestement leur vie, une quarantaine feront faillite et les autres se ruineront sans ruiner en même temps leurs créanciers.

Parmi les causes les plus fréquentes de la faillite, on place au premier rang les mauvais crédits. Faire le commerce sans crédits, dans le détail, est virtuellement impossible, dans notre état de société; mais le seul moyen pour le commerçant de ne faire crédit qu'à bon escient, c'est de se tenir informé sur la solvabilité de ses clients.

Les principes que nous venons d'émettre et les faits que nous avons cités, sont évidents, notoires, indiscutables. Comment se fait-il, alors, qu'il y ait des commerçants et des manufacturiers qui ne soient pas abonnés à l'agence commerciale "Chaput frères"? Ou bien, c'est qu'ils ne connaissent pas l'agence, ou bien c'est qu'ils préfèrent courir les risques dont est entouré le crédit fait sans discernement, plutôt que de payer le modique abonnement demandé par MM. Chaput frères.

L'agence Chaput frères est merveilleusement outillée pour fournir, à demande ou à très court délai, tous les renseignements dont on peut avoir besoin sur la responsabilité monétaire et même morale des gens qui vous demandent du crédit. Elle fait, en outre, son service de renseignements avec une honnêteté scrupuleuse et n'a jamais, à notre connaissance, donné prise à la moindre accusation d'injustice ou de légèreté. Ayant dans ses cartons le dossier commercial de cinquante mille personnes, de Montréal et d'ailleurs, elle le complète à demande, chaque fois que l'on a besoin d'un renseignement plus précis et plus récent. Ses relations avec d'autres agences à l'étranger lui permettent de donner des renseignements aussi exacts sur la solvabilité et l'honorabilité d'un négociant de Paris, de Londres, de New-York etc.

Maison essentiellement canadienne, l'agence Chaput frères compte dans sa clientèle, des abonnés des nationalités les plus diverses et si elle n'a peut-être pas pris, à l'étranger, autant de développement que les maisons plus anciennes et dont l'action s'étend plus au loin; elle est infiniment mieux et plus vite renseignée sur ce qui concerne la province de Québec et le Canada.

Etablie depuis une dizaine d'années, elle n'a encore jamais été poursuivie pour avoir fourni des renseignements faux, exagérés ou inexacts.